

Discrimination au collège Roz Avel de Guerlesquin : une justice à deux vitesses !

écrit par Christine Tasin | 19 décembre 2012



Nous avons [signalé](#), en septembre, dans un article dénonçant le « deux poids deux mesures » concernant les conséquences de l'engagement politique, quand il n'est pas à gauche, la discrimination dont avait été victime Yann Vallerie.

Voici les suites judiciaires, ou, plutôt, le silence du Procureur de Brest... Comme le dit très justement Yann Vallerie, s'il avait été noir ou maghrébin sa plainte aurait été instruite illico presto...

Communiqué de Yann Vallerie.

Nous vous avons fait part, au mois de septembre, d'une affaire de discrimination à l'encontre de Yann Vallerie, président de l'association Jeune Bretagne.

Ce dernier, qui avait postulé au collège de Guerlesquin afin d'être assistant d'éducation, avait en effet été convoqué à un entretien d'embauche puis avait reçu une promesse téléphonique d'embauche dans la foulée, avant de se voir de nouveau convoqué quelques heures plus tard dans le bureau du principal

du collège, M. Ezequel.

Ce dernier l'informa qu'il avait effectué des recherches sur google et ainsi appris son positionnement politique . Il indiqua suite à cette recherche être dans l'impossibilité de continuer le processus de recrutement, le positionnement politique de Yann Vallerie n'étant selon lui pas compatible avec le personnel du collège, ni avec les élèves. Yannick Ezequel alla même jusqu'à avouer que ce qu'il faisait été passible d'être attaqué devant les tribunaux, puisque constituant un grave cas de discrimination politique.

Dans le même temps, le collège avait recruté un nouveau bibliothécaire, en la personne d'Ismael Dupont, candidat du Front de Gauche lors des dernières élections législatives...

Selon des témoignages oraux de parents d'élèves, ce dernier n'aurait pas hésité, alors que la déferlante médiatique s'abattait sur le collège de Guerlesquin et que les élèves se posaient légitimement des questions, à leur expliquer que Yann Vallerie était « un méchant » et que c'était pour cela qu'il n'avait pas été recruté dans le personnel du collège.

Plus de trois mois se sont écoulés après que la plainte ait été déposée auprès du procureur de Brest mais également du défenseur des droits, par l'avocat de Yann Vallerie, maître Cyril Guillou. Trois mois, c'était le délai maximum qu'avait le procureur de Brest pour se saisir du dossier. Il ne l'a pas fait. La justice française de madame Taubira est une justice bananière et parodique.

Si Yann Vallerie avait été refusé à cause de sa couleur de peau, de sa religion ou de son engagement politique marqué très à gauche, nul doute que le procureur de Brest se serait jeté sur le dossier, trop content d'endosser l'habit du « chasseur de bête immonde ».

Que va il se passer désormais ? Eh bien le combat continue, et c'est sur la table du juge d'instruction que se trouve désormais le dossier. Nous sommes déterminés à aller jusqu'au

bout. Et nous savons que nous sommes dans notre bon droit. Le dossier est également dans les mains du défenseur des droits.

Nous souhaitons clairement provoquer une jurisprudence qui établisse clairement qu'il ne saurait y avoir de discrimination entre militants politiques, qu'ils soient patriotes ou autres. Chacun doit être protégé, y compris au niveau professionnel.

Nous souhaitons également dénoncer le climat de terrorisme intellectuel de gauche qui pollue les institutions publiques bretonnes.

Nous ne céderons pas !

Yann Vallerie